

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/065 du 19/01/1982

DECRET N° /MTPS, DGTFP, DFP/21021/07

Portant intégration et nomination de Monsieur BANZUZI NSIMBA dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF- (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
;/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
;/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
;/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
;/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);
;/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
;/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
;/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
;/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
;/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
;/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
;/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
;/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
;/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
;/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
;/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
;/u la lettre n° 576/SGP du 15.9.1981 du Secrétaire Général au Plan transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°62/426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur BANZUZI NSIMBA né le 1er Mars 1950 à Kinkala, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées "Sciences Sociales appliquées à l'Urbanisme l'Aménagement et l'Environnement obtenu à l'Université de Toulouse - Le Mirail (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Plan.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 19 Janvier

1982

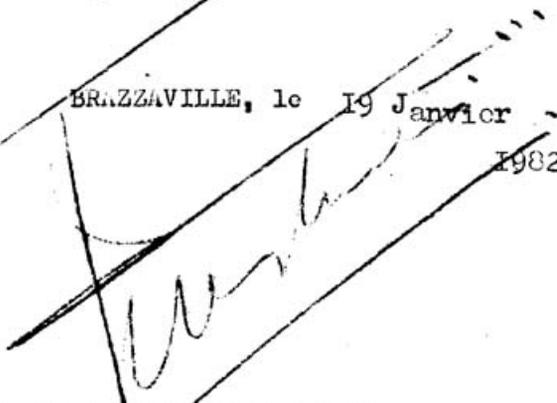
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

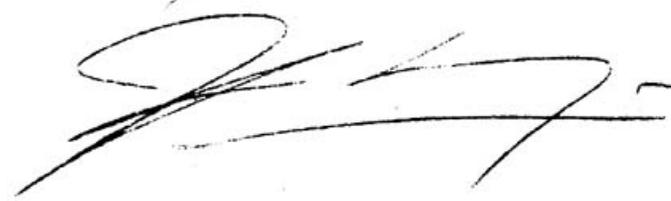

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC1
DGTFP/DFP3
DFP/BST1
D.B.3
D.C.F.1
M.PLAN2
DOSSIER3
INTERESSE1
SGCM/BC2